

DÉCLARATION
de
L'UNIVERSITÉ LAVAL
sur
LA PARTICIPATION DES RETRAITÉS

1. Préambule

L'Université Laval a toujours entretenu des liens spontanés et fructueux avec son personnel retraité. Elle reconnaît qu'elle peut bénéficier de la présence des retraités et elle désire maintenir et accroître ses liens avec eux.

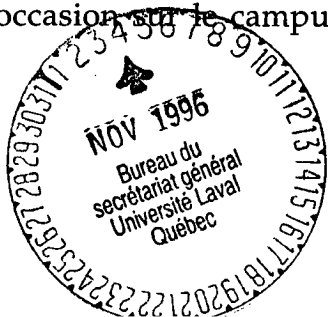
Depuis plusieurs années, de nombreux retraités du personnel enseignant démontrent, à leur façon, leur volonté de demeurer partenaires de l'Université en poursuivant divers types de collaboration à la vie universitaire, que ce soit sous forme d'enseignement, de codirection d'étudiants, de recherche ou de publication.

De même, les retraités du personnel administratif professionnel et du personnel administratif de soutien désirent accentuer et faire fructifier le plus possible les liens qui les unissent à l'Université.

En vue donc de rendre plus officielle cette collaboration, l'Université Laval tient à formuler la Déclaration suivante qui situe, de façon plus précise, le rôle particulier du personnel retraité dans la communauté universitaire.

2. Ainsi, l'Université déclare :

- exprimer sa profonde reconnaissance envers tous ses retraités pour les réalisations accomplies durant leur carrière et surtout pour le dévouement et le sentiment d'appartenance à la communauté universitaire qui ont marqué la période de leur vie où ils étaient à l'emploi de l'Université;
- souhaiter que ce sentiment d'appartenance persiste chez tous ses retraités, qu'ils demeurent fiers de leur université, heureux à l'idée de revenir à l'occasion sur le campus et qu'ils s'y sentent accueillis comme il se doit;



- encourager ses facultés, départements et services à faire de même et à favoriser le maintien de liens féconds entre les retraités et le milieu de travail auquel ils ont appartenu tant d'années;
- reconnaître que les retraités constituent une source privilégiée de connaissance et d'expérience tant par la diversité des carrières qu'ils ont poursuivies que par leur mémoire vive du vécu de notre établissement et souhaiter faire appel à leur compétence;
- vouloir garder un contact étroit avec ses retraités, collectivement par l'Association des retraités de l'Université Laval (ARUL), et individuellement en les tenant informés de ses projets et de son évolution;
- reconnaître l'Association des retraités de l'Université Laval comme un représentant officiel des retraités à qui elle confie certains mandats et dont elle favorise les activités que ce soit en encourageant son membership, en prêtant à l'occasion des locaux pour des rencontres, en facilitant l'accès des retraités à divers services comme la bibliothèque, les activités sportives et socioculturelles, l'autostrade de l'information, ou par tout autre moyen jugé approprié;
- de façon plus générale, vouloir créer des conditions permettant aux retraités qui le désirent de participer activement à la vie universitaire;
- désigner à cette fin le vice-recteur aux ressources humaines comme son porte-parole officiel auprès des retraités et de leur association.